Réf. Farde e-Assemblées : 2471231

N° OJ : 53

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Propreté publique.- Asbl "Samen Voor Morgen".- Subside : 968,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'asbl Samen Voor Morgen s'engage à placer un foodtruck lors de l'événement "Marolles Circulaire" pour lequel elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 968,00 EUR à l'asbl "Samen Voor Morgen" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 968,00 EUR à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'asbl "Samen Voor Morgen" pour le placement d'un foodtruck lors de l'événement "Marolles Circulaire".

Annexes :